



Ce n'est pas du cinéma...

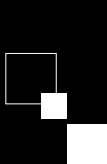


*...ce sont des histoires
d'entrepreneurs !*

OFFRE FCPI/FIP 2009



- Europe
- Développement Durable





▶ FCPI Alto Innovation 8

Code ISIN : FR0010775775

60%

PME innovantes dans les secteurs de croissance tels que l'électronique grand public et professionnelle, l'informatique, les logiciels, le matériel scientifique et médical, la sécurité des personnes et des biens, les télécommunications.



▶ FIP France Alto 5

Code ISIN : FR0010777656

60%

PME de croissance de tous secteurs tels que les biens de consommation, la distribution spécialisée, l'industrie ou encore les services aux entreprises et aux personnes (**Régions concernées : Ile de France, Bourgogne, Rhône Alpes et Provence Alpes-Côte-d'Azur**).

40%

Placements financiers diversifiés, principalement en OPCVM (Monétaire, Actions, Obligations, Diversifiés, Actions de sociétés exerçant leur activité dans le secteur des matières premières, OPCVM alternatifs de droits français dans la limite de 10%)

Exemples de gérants d'OPCVM sélectionnés



BLACKROCK

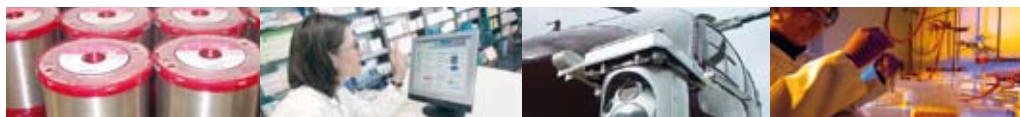
COMGEST



Les frais du FCPI Alto Innovation 8 et Fip France Alto 5 comprennent :

CATÉGORIE	% MAXIMUM	BASE DE CALCUL	PERIODICITÉ
Droits d'entrée	5 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription
Commission de gestion	3,3 % TTC	Actif Net	Annuelle
Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0,3 % TTC + 85 000 Euros TTC	Actif Net	Annuelle
Frais liés aux investissements	2 % TTC	Actif Net	Annuelle
Frais de constitution	0,75 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à l'émission
Commission de rachat	Néant		
Frais indirects sur OPCVM	0,85% TTC	Actif Net	Annuelle

Le total des frais ne dépassera jamais 10% de l'actif net par an



Gamme Développement Durable



FCPI Innovation Durable 3

Code ISIN : FR0010781336



PME innovantes répondant à la fois aux critères ISR de notre grille d'analyse et de notre exclusion thématique.



FIP France Développement Durable

Code ISIN : FR0010782300



PME de croissance de tous secteurs tels que les biens de consommation, la distribution spécialisée, l'industrie ou encore les services aux entreprises et aux personnes, répondant à la fois aux critères ISR de notre grille d'analyse et de notre exclusion thématique (**Régions concernées : Ile de France, Centre, Pays de Loire et Bretagne**).



Placements financiers diversifiés, principalement en OPCVM (Monétaire, Actions, Obligations, Diversifiés, OPCVM alternatifs de droits français dans la limite de 10%). Alto Invest pourra sélectionner, à sa discrétion et dans les conditions définies ci-dessus, tous types d'OPCVM, et notamment des fonds disposant du Label ISR Novethic (Caisses des Dépôts et Consignations).

Les frais du FCPI Innovation Durable 3 et du FIP France Développement Durable comprennent :

CATÉGORIE	% MAXIMUM	BASE DE CALCUL	PERIODICITÉ
Droits d'entrée	5 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription
Commission de gestion	3,5 % TTC	Actif Net	Annuelle
Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0,3 % TTC + 85 000 Euros TTC	Actif Net	Annuelle
Frais liés aux investissements	2 % TTC	Actif Net	Annuelle
Frais de constitution	0,75 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à l'émission
Commission de rachat	Néant		
Frais indirects sur OPCVM	0,85 % TTC	Actif Net	Annuelle

Le total des frais ne dépassera jamais 10% de l'actif net par an





▶ FCPI Europe Alto

Code ISIN : FR0010784215

60%

PME innovantes européennes (principalement en France, en Allemagne et au Royaume-Uni). Les investissements seront effectués dans tous les secteurs de croissance et plus particulièrement les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications, de l'électronique, des sciences de la vie et également des sociétés innovantes intervenant dans des secteurs plus traditionnels (sécurité, électricité, logistique, environnement, etc.).

40%

Placements financiers diversifiés, principalement en OPCVM (Monétaire, Actions, Obligations, Diversifiés, Actions de sociétés exerçant leur activité dans le secteur des matières premières, OPCVM alternatifs de droits français dans la limite de 10%).

Exemples de gérants d'OPCVM sélectionnés



BLACKROCK

COMGEST




Les frais du FCPI Europe Alto comprennent :

CATÉGORIE	% MAXIMUM	BASE DE CALCUL	PERIODICITÉ
Droits d'entrée	5 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription
Commission de gestion	3,5 % TTC	Actif Net	Annuelle
Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0,3 % TTC + 85 000 Euros TTC	Actif Net	Annuelle
Frais liés aux investissements	2 % TTC	Actif Net	Annuelle
Frais de constitution	0,75 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à l'émission
Commission de rachat	Néant		
Frais indirects sur OPCVM	0,85 % TTC	Actif Net	Annuelle

Le total des frais ne dépassera jamais 10% de l'actif net par an



Alto Invest, une société de professionnels dédiés et expérimentés

- Une équipe d'investissement stable
- Plus de 20.000 clients privés depuis 2001
- Près de 300 millions € d'actifs sous gestion et un portefeuille d'environ 80 PME françaises
- Gestion du fonds de capital investissement du groupe Air Liquide
- Une réputation professionnelle établie (*) et l'expérience de céder des participations en fin de vie des fonds (remboursement en cours du FCPI Alto Innovation et du FCPR Microcaps Alto)
- Numéro 1 en 2005, 2006, 2007 et 2008 du palmarès FCPI/FIP du magazine Gestion de Fortune 
- FCPI Innovation Durable, seul FCPI référencé par Novethic (Caisse des Dépôts & Consignations)

* : membre actif de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), et de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Qu'est ce qu'un FCPI ?

Un FCPI est un Fonds Commun de Placement à Risques investi à 60 % minimum dans des entreprises innovantes, en contrepartie d'un risque en capital. Le solde de 40 % maximum est constitué de placements financiers diversifiés dans les grandes classes d'actifs.

Qu'est ce qu'un FIP ?

Un FIP est un Fonds d'investissement de proximité investi à 60 % minimum dans des PME régionales françaises, en contrepartie d'un risque en capital. Le solde de 40 % maximum est constitué de placements financiers diversifiés dans les grandes classes d'actifs.

La transparence dans la gestion

Une lettre d'information trimestrielle présente l'évolution du fonds (situation des investissements, nouvelles participations) pendant toute sa durée de vie.



► Investir dans les PME avec Alto Invest : une diversification patrimoniale et un soutien à l'économie française et européenne de demain

L'univers d'investissement d'Alto Invest est constitué des PME non cotées ou cotées sur les marchés de valeurs de croissance. Alto Invest privilégie pour les FCPI et les FIP des entreprises ayant déjà démontré des résultats tangibles (chiffre d'affaires, clients, etc.). Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des sociétés, notamment au stade du capital-développement, ou du capital-transmission, dans tous les secteurs représentatifs de l'économie (industrie, distribution, services, etc.).

► Une fiscalité attractive avec un double avantage fiscal (***) en contrepartie d'une prise de risque en capital. Vos avoirs seront bloqués pendant 7 ans et demi minimum (6 ans et demi pour le FCPI Alto Innovation 8) et jusqu'à 9 ans et demi (8 ans et demi pour le FCPI Alto Innovation 8), sur décision de la société de gestion.

Un avantage fiscal tangible dès la souscription

Réduction d'impôt de 25 % du montant investi dans la limite d'un investissement de 24.000 € pour un couple soumis à imposition commune et de 12.000 € pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 6.000 €).

Un avantage fiscal à la sortie

Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux). Ces avantages fiscaux sont cumulables entre FCPI et FIP.

► Une gamme « développement durable » complète avec le FCPI Innovation Durable 3 et le FIP France Développement Durable



Alto Invest est la première équipe de gestion FCPI/FIP à avoir développé une grille d'analyse Investissement Socialement Responsable (ISR) en 2007. Cette grille d'analyse « développement durable » a été conçue avec l'agence de notation **EthiFinance**, spécialisée dans l'ISR. Ce filtre, auquel sont soumis tous les investissements des fonds « ISR », comprend plusieurs dizaines de points de contrôle différents avec 4 grandes catégories :

- la gouvernance de l'entreprise
- la gestion du capital humain dans l'entreprise
- la prise en compte des enjeux environnementaux par l'entreprise
- la relation qu'a l'entreprise avec ses autres parties prenantes (clients/fournisseurs)

► Les PME européennes avec Alto Invest :

Un FCPI Europe Alto qui vous ouvre aux PME innovantes européennes, notamment d'Allemagne et du Royaume Uni.

*** : Les réductions d'impôt pour les personnes physiques fiscalisées en France sont désormais plafonnées à une limite de 25 000 euros, augmentée de 10 % du revenu imposable servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

► L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

► L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FCPI (fonds communs de placement dans l'Innovation). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant ayant moins de 2000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FCPI).
- La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contre partie des possibilités de gain associées à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

- Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de 60 % précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissement du fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative.

► L'autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FIP (fonds d'investissement de proximité). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
- pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales souvent de petites tailles dont le délai de maturation est en général plus important.

- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion dont la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces sociétés régionales. Ces projets étant risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement.

- en contrepartie des possibilités de gain associées à ces investissements dans des sociétés régionales et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative précédant votre demande de rachat. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Alto Invest propose une gamme de 5 fonds FCPI/FIP « IR » correspondant à 3 types de gestion complémentaires, avec un seul bulletin de souscription à choix multiples

Les conditions communes aux 5 fonds :

- **Période de souscription** : Jusqu'au 31 décembre 2009 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2009
- **Valeur de la part** : 100 €
- **Valorisation** : Semestrielle
- **Rachat** : Un rachat de vos parts sans frais en cas de « coup dur » (licenciement, invalidité, décès) pendant la période d'indisponibilité
- **Droits de sortie** : 0 %
- **Dépositaire** : Société Générale
- **Durée de blocage** : entre 7 ans et demi minimum (6 ans et demi minimum pour le FCPI Alto Innovation 8) et 9 ans et demi (8 ans et demi pour le FCPI Alto Innovation 8), sur décision de la société de gestion.

La situation des FCPI et FIP précédents, gérés par Alto Invest, relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2009	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
ALTO INNOVATION	2001	N/A (liquidation)	31 décembre 2003
ALTO INNOVATION 2	2002	61,0%	31 décembre 2004
ALTO INNOVATION 3	2004	64,6%	31 décembre 2006
ALTO INNOVATION 4	2005	61,3%	31 décembre 2007
ALTO INNOVATION 5	2006	61,4%	31 décembre 2008
ALTO INNOVATION 6	2007	44,4%	31 décembre 2009
FCPI INNOVATION DURABLE	2007	20,71%	31 décembre 2009
FCPI FORTUNE ALTO	2008	2,4%	30 juin 2011
ALTO INNOVATION 7	2008	1,7%	31 décembre 2010
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	0%	31 décembre 2010
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	0%	31 décembre 2010
FIP France ALTO	2004	60,04%	31 décembre 2007
FIP France ALTO 2	2006	62,52%	31 décembre 2008
FIP FRANCE ALTO 3	2007	20,21%	31 décembre 2009
FIP FRANCE ALTO 4	2008	5%	31 décembre 2010
FIP FRANCE FORTUNE ALTO	2009	3,88%	31 décembre 2011



6 avenue Charles de Gaulle - Hall B
78150 Le Chesnay - France
Tél. : 01 39 54 35 67
contact@altoinvest.fr



www.altoinvest.fr